



Code d'éthique - Engagement des partenaires commerciaux externes

INTRODUCTION

Construire des relations à long terme avec les fournisseurs basées sur la transparence et le respect mutuel sont des valeurs clés pour JOST.

Nous recherchons et favorisons activement des partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs et notre engagement éthique. Nous nous engageons à accompagner les fournisseurs dans le respect de nos normes de responsabilité sociale tout en ayant le courage de mettre fin à la relation avec ceux d'entre eux qui ne les respectent pas.

En tant que fournisseur de JOST, nous attendons de vous que vous vous conformiez au minimum à votre législation locale en ce qui concerne les normes du travail, y compris les heures de travail et les salaires, ainsi que les spécificités énumérées ci-dessous.

Ce code d'éthique est obligatoire pour tous les partenaires commerciaux ayant une relation commerciale avec JOST en fournissant des biens et/ou des services, agissant au nom de ou ayant un autre type de collaboration avec JOST, comme par exemple fournisseurs, vendeurs, consultants, propriétaires, agents, prestataires de services et organisations (ci-après dénommés partenaire commercial).

JOST et toutes les sociétés incluses dans le Groupe (ci-après dénommées JOST ou la Société) apprécient le fait que toutes les opérations de la Société se caractérisent par l'honnêteté, la transparence, l'intégrité et le fair-play. En tant que partenaire commercial de JOST, vous devez lire et comprendre le contenu du Code d'éthique de JOST et vous y conformer dans toutes vos relations commerciales avec la Société.

Toutes les activités menées avec ou pour le compte de JOST doivent toujours être menées conformément au Code d'éthique de l'entreprise et respecter les lois et réglementations applicables dans le pays d'activité.

TOLÉRANCE ZÉRO - POTS-DE-VIN ET CORRUPTION

JOST a une politique de tolérance zéro en matière de pots-de-vin et de corruption. Cela s'applique à toutes les transactions et transactions commerciales de la Société dans tous les pays dans lesquels la Société et ses partenaires commerciaux opèrent. La Société ne tolère aucune corruption sous quelque forme que ce soit et s'engage dans un solide programme de lutte contre la corruption, y compris ce code d'éthique. La Société est déterminée à veiller à ce que les objectifs de ce Code d'éthique soient remplis et, par conséquent, formera et éduquera davantage tous les employés concernés ainsi que les partenaires commerciaux afin de garantir leurs connaissances et leur conformité aux principes de ce Code.

En vertu de ce code d'éthique, un pot-de-vin comprend des avantages financiers ou autres qui sont donnés, promis, offerts, acceptés, demandés ou reçus dans l'intention d'influencer la capacité de prendre des décisions commerciales objectives et équitables. En tant que partenaire commercial de JOST, vous ne devez effectuer aucune action impliquant des pots-de-vin lorsque vous agissez en relation avec l'entreprise JOST. Cela comprend à la fois les affaires nationales et internationales et devrait être intégré dans toutes les transactions, tant avec les acteurs privés que les agents publics.



Les **paiements de facilitation** ne sont pas autorisés lorsqu'ils agissent pour ou au nom de JOST.

La question de savoir si une action constitue un pot-de-vin est déterminée par les normes énoncées dans les présentes. Toute pratique ou coutume locale sera donc ignorée, sauf autorisation ou exigence explicite par la loi écrite locale.

AVANTAGE - CADEAUX ET HOSPITALITÉ

JOST ne permet pas à ses employés ou autres représentants de demander, d'accepter, d'organiser, d'offrir ou de donner tout type d'avantage dans le cadre des activités de la Société. En accord, la société a une politique stricte « Aucun cadeau ». JOST tient particulièrement à souligner que les employés ou autres représentants de la Société ne sont pas autorisés à percevoir des commissions des Partenaires commerciaux de JOST. Si l'un des employés ou représentants de la Société, ouvertement ou implicitement, demande une commission ou un avantage de quelque nature que ce soit, il vous est conseillé d'en informer immédiatement JOST.

Dans la conduite des affaires de la Société, il est contraire au Code de déontologie de JOST si un partenaire commercial offre un quelconque avantage à un employé de la Société ou à un autre représentant de JOST.

Le terme "avantage" peut inclure - mais sans s'y limiter - les éléments suivants : cadeau, prêt, argent (quelle que soit la devise), frais, récompense, voyages, services, bonus, repas somptueux, bons de toute nature, échantillons de produits à usage personnel, billets d'événements, réduction sur les achats privés, parrainage ou tout type de faveurs personnelles. Peu importe que la personne à qui l'avantage est offert, promis ou donné soit la même personne que celle qui doit exécuter ou a exécuté l'action en question. De plus, peu importe que l'avantage soit donné directement ou par un tiers, le bénéficiaire enfreint le présent Code indépendamment du fait qu'il ou elle reçoit l'avantage directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ou si une autre personne en est le véritable bénéficiaire.

Sachez que JOST n'autorise pas l'offre ou la réception d'hospitalité chaque fois que de tels arrangements pourraient affecter le résultat des transactions commerciales, c'est-à-dire que le but est d'obtenir ou de conserver des affaires avec JOST.

LA MAIN D'ŒUVRE

- Vous ne devez pas employer d'enfants de moins de 16 ans.
- Vous devez fournir un soutien adéquat pour permettre aux employés de moins de 16 ans de retourner à l'école et offrir le même emploi à un membre adulte de la famille.
- Vous ne devez pas recourir au travail forcé ni exiger des employés qu'ils déposent une « caution » ou des papiers d'identité lors de leur entrée en fonction.
- Vous ne devez pas utiliser de travail non déclaré ou dangereux : vous devez vous conformer aux lois locales sur la santé et la sécurité, les heures de travail, les salaires, les procédures disciplinaires et le harcèlement.
- Vous ne devez pas utiliser de travail pénitentiaire sans l'autorisation écrite de JOST conformément aux lois et réglementations du pays dans lequel ils sont fabriqués.
- Vous devez respecter le droit de tous les employés de former et d'adhérer aux syndicats de leur choix et de négocier collectivement.
- Vous ne devez pas vous engager ou soutenir une discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement



ou de retraite basée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance à un syndicat, l'affiliation politique ou l'âge.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Les informations confidentielles représentent des secrets commerciaux et d'autres informations sur la société qui ne sont généralement pas connus en dehors de JOST.

Un partenaire commercial de JOST ne doit jamais divulguer d'informations confidentielles à toute personne extérieure ou au sein de votre entreprise, sauf aux personnes à qui la divulgation est nécessaire aux fins du contrat avec JOST, ou exigée des autorités par la loi ou la réglementation locale.

Vous devez conserver les informations confidentielles sur JOST dans votre organisation.

Les informations confidentielles comprennent, mais sans s'y limiter ; les relations financières ou commerciales de JOST, les secrets commerciaux, les achats, les offres, les stratégies, toutes les informations relatives aux fournisseurs, les solutions informatiques, les analyses et les données personnelles sensibles, les informations concernant JOST et/ou l'activité exercée au sein de JOST et qui ne sont pas du domaine public.

La signature de ce document est une confirmation de votre engagement à ne divulguer aucune information confidentielle.

CONFORMITÉ

Vous devez lire et comprendre le contenu du code d'éthique de JOST et vous engager à vous conformer aux politiques et procédures mentionnées dans le code.

En annexe, vous trouverez la charte complète CESR de JOST.

Vous avez la responsabilité d'informer tous vos collaborateurs, impliqués dans l'activité de JOST, du contenu du Code d'éthique de JOST afin de garantir leur conformité.

En outre, vous avez également la responsabilité d'informer toutes les filiales et sous-traitants concernés du code d'éthique de JOST afin de vous assurer qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils peuvent s'y conformer. Une violation délibérée du code d'éthique de JOST peut entraîner la cessation de toutes les relations d'affaires avec la Société.

Étant donné que la plupart des sections du Code d'éthique de JOST respectent la loi de chaque pays où la Société opère, toute violation délibérée du Code d'éthique peut constituer un acte criminel.

Si vous, vos employés, filiale, sous-traitants ou tout autre représentant de votre entreprise avez des questions concernant la signification ou l'application du Code d'éthique de JOST ou avez quelque chose en rapport avec le signalement, veuillez contacter cravignat@jostgroup.com. En signant ce document, votre entreprise renouvelle son engagement à respecter strictement ces normes et à s'assurer que vos propres fournisseurs sont en conformité.

En devenant fournisseur de JOST, vous acceptez également que nous puissions commander des audits des normes du travail à vos côtés, par un tiers indépendant certifié, en toute confidentialité.

JOST s'engage à revoir et mettre à jour en permanence ses politiques et procédures, ce code d'éthique peut donc faire l'objet de modifications. La Société informera chaque fois qu'il y aura des changements majeurs ou des mises à jour dans le Code. La dernière version de ce Code est disponible sur www.jostgroup.com



Veillez signer l'engagement de conformité sur la dernière page de ce Code d'éthique et le renvoyer à la Société en indiquant que vous avez reçu, lu, compris et accepté de vous conformer au Code d'éthique de JOST.

Si votre entreprise a une politique/un code anti-corruption, vous pouvez la joindre lorsque vous soumettez la page de signature à JOST.

Pour votre information, tous les collaborateurs concernés de JOST souscrivent au Code d'éthique de JOST et s'engagent ainsi à s'y conformer.

Si vous refusez de coopérer pleinement à l'audit, JOST et/ou ses filiales seront en droit de cesser de collaborer avec vous 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Vous ne pourrez réclamer aucune indemnité ou pénalité à « JOST et/ou ses filiales » à ce titre.



ENGAGEMENT DE RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE DE JOST

Nous confirmons par la présente que nous avons reçu, lu et compris le contenu du Code d'éthique de JOST.

Nous nous engageons à respecter la charte d'éthique de JOST (y compris la charte complète de JOST CESR en annexe), prenons la responsabilité d'informer l'ensemble de nos collaborateurs concernés du contenu de la charte d'éthique de JOST et de nous assurer qu'ils respectent le code en conséquence.

En outre, nous prenons également la responsabilité d'informer toutes les filiales et sous-traitants liés au Code d'éthique de JOST afin de garantir leur prise de conscience et leur possibilité de s'y conformer.

Si nous, tout représentant de ma société, filiale ou sous-traitants, avons des questions concernant la signification ou l'application du Code d'éthique de JOST, ou avons quelque chose à signaler, nous savons que nous devons contacter la Société, sachant que nos questions ou rapports à ces sources seront maintenues confidentielles.

Oui, nous avons une politique/un code anti-corruption d'entreprise et il est joint pour votre référence.

"J'ai lu et compris les conditions ci-dessus, et au nom de mon entreprise, je les accepte."

Lieu et date Nom de l'entreprise partenaire commerciale :

Titre :

Signature :

Nom en caractères d'imprimerie Partenaire commercial Cachet de l'entreprise :

En guise de notification de votre compréhension et de votre acceptation des principes énumérés ci-dessus, veuillez demander à votre entreprise de signer et de renvoyer le formulaire d'acceptation **dans les 15 jours**.

Nous attendons avec impatience une relation fructueuse et mutuellement enrichissante.

Cordialement,

JOST Comité de gestion